**Demande de changement d’adresse**

**d’une personne morale**

Ce document est une aide à la constitution du dossier pour une demande de changement d’adresse en ligne d’une personne morale à l’adresse suivante : <https://portail.h3c.org>

En cas de difficultés ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le standard du service inscription du H3C au 01 80 40 75 02 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (heure métropole et hors jours fériés) ou par courriel : [inscription@h3c.org](mailto:inscription@h3c.org)

Le dossier est constitué d’une étape préparatoire et de 3 étapes, il est important de n’en manquer aucune. En effet, elles requièrent l’obtention de justificatifs qui permettront d’avancer à l’étape suivante. Il est possible d’enregistrer son dossier et d’y revenir plus tard pour le compléter et le valider.

Vous avez alors un délai de 15 jours pour poursuivre l’enregistrement et le soumettre à validation afin qu’il puisse être étudié par le service inscription du H3C.

|  |  |
| --- | --- |
| ETAPES | Liste des documents à fournir |
| Etape préparatoire | * La modification des mentions peuvent concerner : * Les informations personnelles * **L’adresse professionnelle** * Les coordonnées |
| Etape 1-Demande | * Une lettre de demande de modification d’adresse signée avec l’attestation sur l’honneur adressées à :  Madame Christine GuéguenPrésidenteHaut conseil du commissariat aux comptes104 avenue du Président Kennedy75016 Paris ( Modèles en annexe 1 et annexe 2) |
| Etape 2 – Justificatif adresse | * Un procès-verbal de l’assemblée générale entérinant le transfert du siège social. * Un extrait Kbis mentionnant la nouvelle adresse datant de moins de 3 mois.   Un justificatif de l’adresse professionnelle  Si la société est :   1. Propriétaire des locaux professionnels : un avis de taxes foncières ou un acte notarié   Propriétaire via une SCI : un Kbis ou les statuts de la SCI   1. Locataire des locaux professionnels : un bail 2. En possession d’un contrat de prestations de domiciliation   Si nécessaire pour les phases 1 et 2 un règlement de copropriété ou l’autorisation du syndic mentionnant la possibilité d’exercer l’activité de commissaires aux comptes.  Si la société a :   1. Des établissements secondaires : justificatifs des phases 1,2,3 et un Kbis |
| Etape 3 – Autres documents | * Tout autre document à l’appui du dossier |

**ANNEXE 1**

**Modèle de demande de modification d’adresse (personne morale)**

Madame Christine Guéguen

Présidente

Haut conseil du commissariat aux comptes

104 avenue du Président Kennedy

75016 Paris

***Objet : Changement d’adresse Personne Morale - Société de commissaires aux comptes***

A ...............................................

Le ...........................................

Madame la Présidente,

Par la présente, je sollicite le changement d’adresse de la société de commissariat aux comptes dont la dénomination sociale est ................................................................................................................. ,

et qui est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro :…………………….

Les informations concernant la société et qui apparaîtront sur la liste des commissaires aux comptes et dans les fichiers du Haut conseil du commissariat aux comptes, sont les suivantes :

N° d’inscription ..........................................................................................................................

Dénomination..............................................................................................................................

Adresse ......................................................................................................................................

....................................................................................................................................................

Code Postal : \_ \_ \_ \_ \_ Ville : ....................................................................................................

Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Fax : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

E-mail : .......................................................... @ .............................................................................

Site internet : www. ...................................................................................................................

Forme juridique : .......................................................................................................................

Capital social : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ €

Nombre de titres : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

% de droits de vote des associés commissaires aux comptes : ...............................................

% de droits de vote des associés non commissaires aux comptes : ..............................

Veuillez agréer, Madame La Présidente, l’expression de mes salutations distinguées.

Nom , prénom du mandataire social :

Signature :

**ANNEXE 2**

**Attestation sur l’honneur de non incompatibilité**

Je soussigné(e), M/Mme ..................................................................................................................................................

Dirigeant de la personne morale : .............................................................................................................................

**POSTULANT** à la demande de modification sur la liste des commissaires aux comptes mentionnée au I de l'article L. 822-1 du code de commerce,

* **EXERCE** l’activité de : commissariat aux comptes et : …………………………………………………………………. ………………………………………………………………………………………………………………………..……………………………………………………………………………………………………………………………………………….………………………………..

(listez les autres activités en précisant l’objet, fonction, lieu)

* **ATTESTE** savoir que, conformément aux dispositions de l’article L. 822-10 du code de commerce, les fonctions de commissaire aux comptes sont incompatibles :
  + avec toute activité ou tout acte de nature à porter atteinte à son indépendance ;
  + avec tout emploi salarié ; toutefois, un commissaire aux comptes peut dispenser un enseignement se rattachant à l'exercice de sa profession ou occuper un emploi rémunéré chez un commissaire aux comptes ou un expert-comptable.
  + avec toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée à l’exception, d’une part, des activités commerciales accessoires à la profession d’expert-comptable, exercées dans le respect des règles de déontologie et d’indépendance des commissaires aux comptes et dans les conditions prévues au troisième alinéa de l’article 22 de l’ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l’ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d’expert-comptable et, d’autre part, des activités commerciales accessoires exercées par la société pluri-professionnelle d’exercice dans les conditions prévues à l’article 31-5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l’exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales.
* **ATTESTE** ne pas être actuellement dans l'un des cas d'incompatibilité susvisés,
* **M'ENGAGE** à respecter durant toute ma vie professionnelle les prescriptions de l’article L. 822-10 du code de commerce.

J'affirme avoir eu connaissance des dispositions des articles L. 822-10 à L. 822-13 du code de commerce et m'engage à respecter ces dispositions.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à …………………., le ……………

Signature